

# Soirée de parents des futurs élèves de 3P

19 mai 2026



# Déroulement de la présentation :

- Les classes 3P dans notre Etablissement
- Structure de l'école obligatoire
- Bienvenue en 3P
- Quels changements ?
- L'évaluation
- L'agenda de l'élève et les congés
- Cadre institutionnel et règles de vie
- Relations école-famille
- Nos partenaires parascolaires
- Des responsabilités partagées
- Contacts et questions



Collège de Daillens :  
3P/11 : Mmes Léna Cocho & Anne-France Meylan

Collège de Mex :  
3P/61 : Mmes Roxanne Poulet & Marion Geisler



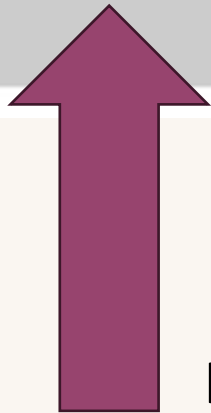
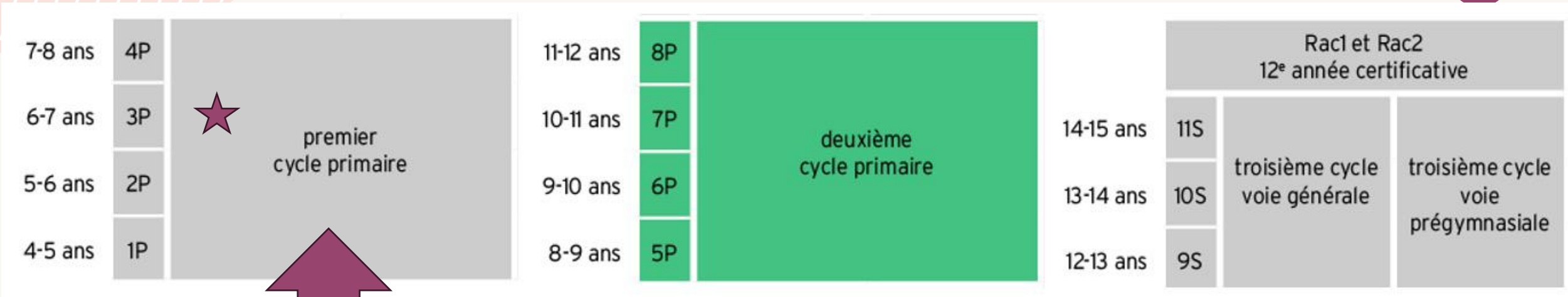
Collège de Penthalaz (Cheminet B) :  
3P/71 : Mmes Marie-Elise Vial & Yondja Rochat-Sözerman

Collège de Penthaz :  
3P/81 : Mmes Sylvie Bornož & Arielle Marmy



Collège de Vufflens :  
3P/91 : Mmes Léticia Conde & Chloé Haymoz

# Systeme scolaire vaudois : Structure de l'école obligatoire



Ils sont ici !

# Bienvenue en 3P

CHEMINER ENSEMBLE POUR LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

## COLLABORATION ÉCOLE - FAMILLE

- ⇒ Rôle éducatif de la famille
- ⇒ Mandat instructif de l'école

## CLIMAT DE TRAVAIL SEREIN ET BIENVEILLANT

- Collaboration entre les maîtresses, activités de décloisonnement, animations pédagogiques
- Médiatrices, infirmière scolaire, équipe MPP
- Partenaires : PPLS, éducateurs, ...



# Quels changements par rapport à la 1-2P ?

- Cours d'AC&M (bricolages) : Deux enseignant.e.s en co-enseignement ou en demi-groupes séparés
- Arrêt de la rythmique au profit de 3 périodes de gymnastique
- Le système d'appréciations : LA – AA – A – PA – NA
- Le cahier de communication devient l'agenda de l'élève

# Evaluations

## Systeme d'appréciations

Les objectifs évalués sont :

LA	Largement atteints
AA	Atteints avec aisance
A	Atteints
PA	Partiellement atteints
NA	Non atteints

Il n'y pas de MOYENNES, ce sont des TENDANCES

Semestre : Point de situation

Fin d'année : Bulletin des résultats

Objectif principal du premier cycle primaire :

**Être autonome en lecture**

=> Lire et comprendre ce qui est lu

# L'évaluation en 3P-4P

Années et cycles concernés	Nombre de périodes d'enseignement hebdomadaire	Nombre minimum de travaux significatifs au premier semestre	Nombre de travaux significatifs par année
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années (premier cycle primaire)	2 périodes	1 TS	2 à 5 TS
	3 à 4 périodes	1 TS	3 à 7 TS
	5 périodes et plus	2 TS	5 à 9 TS
5 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup> année (deuxième cycle primaire)	1 à 2 périodes	1 TS	3 à 6 TS
	3 à 4 périodes	2 TS	5 à 9 TS
	5 périodes et plus	3 TS	7 à 11 TS
9 <sup>e</sup> à 11 <sup>e</sup> année, classes de raccordement et de rattrapage (degré secondaire)	1 à 2 périodes	1 TS	3 à 6 TS
	3 à 4 périodes	2 TS	5 à 9 TS
	5 périodes et plus	3 TS	7 à 11 TS

**Pas de maintien en fin de 3P**

# L'agenda de l'élève

Lien important entre école et famille

Informations générales

Absences

Vacances scolaires

Pages hebdomadaires

Communications et appréciations

Semaine n° 1 du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ 20\_\_

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

14

TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Français: \_\_\_\_\_ Mathématiques: \_\_\_\_\_

Conscience de l'environnement: \_\_\_\_\_

Arts visuels: \_\_\_\_\_

Musique: \_\_\_\_\_

Activités créatrices et manuelles: \_\_\_\_\_

ÉLÉMENTS DE TRAVAUX ASSIMILÉS

INFORMATIONS DE L'ÉCOLE

INFORMATIONS DE L'ENSEIGNANT OU L'ENSEIGNANT DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  demande d'entretien

COMMUNICATIONS DES PARENTS

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  demande d'entretien

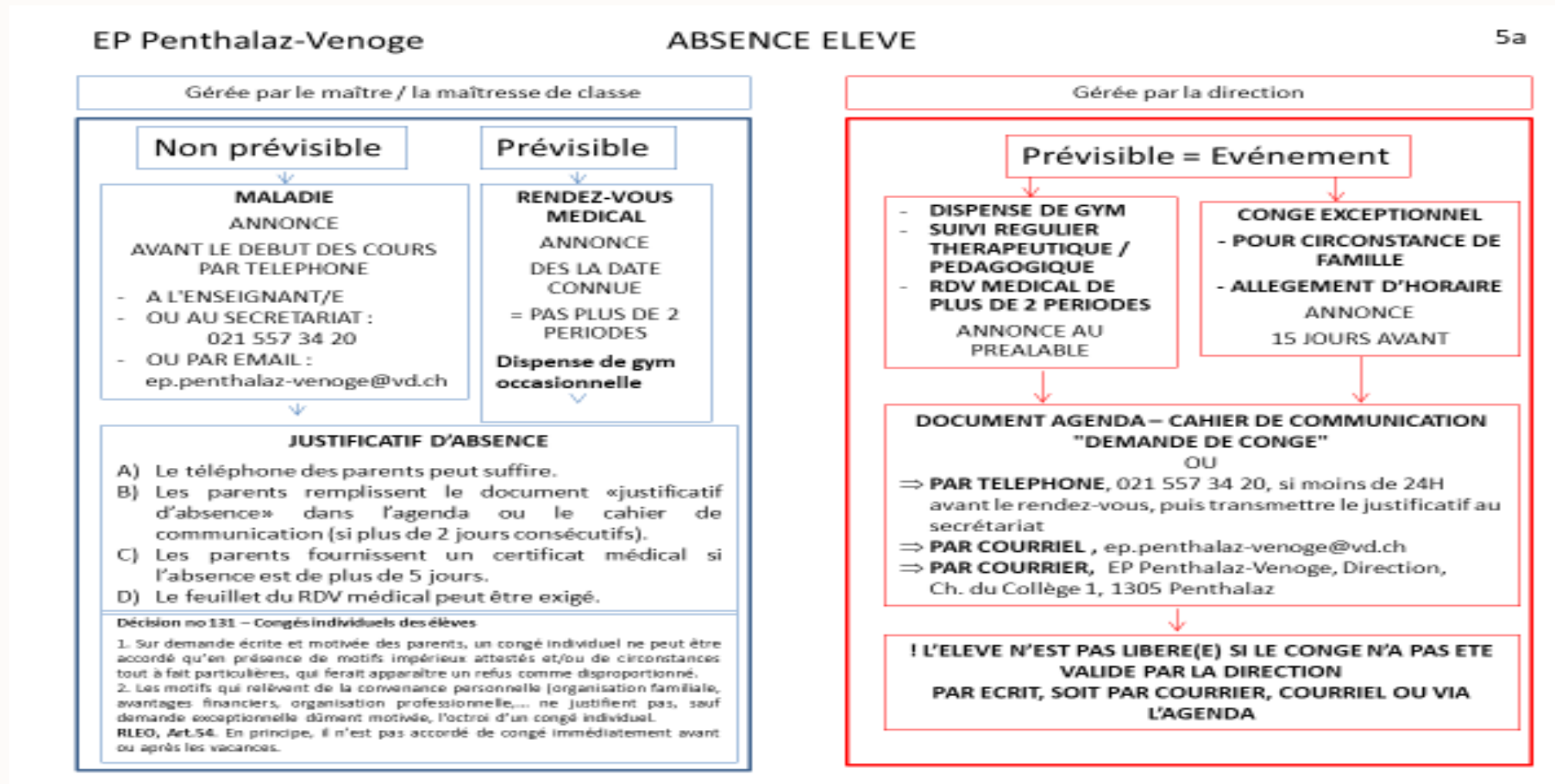
Signature d'un des parents  
ou de sa représentante ou de son représentant \_\_\_\_\_

15

Ouvrir l'agenda **tous les jours**.  
Accompagner son enfant vers une plus grande autonomie, tout au long de ces deux années du cycle.



# Demande de congé et absences : procédure



# Congé Joker

## Généralités

- Jusqu'à 6 demi-journées par année scolaire (tout ou partie du matin ou de l'après-midi, indépendamment du nombre de périodes)
- Peut être pris durant l'année scolaire (hors des jours exclus)
- Annonce à la maîtresse/maître de classe via le formulaire dans l'agenda (noter « Congé Joker » uniquement)

## Conditions

- Annonce au moins 2 jours à l'avance
- 2 demi-journées cumulables au maximum
- Pas 1 jour complet avant et 1 jour complet après les vacances, week-ends ou jours fériés (= 4 demi-journées cumulées)
- Congé considéré comme utilisé en cas de renoncement moins de 2 jours avant son déroulé
- Pas de report du solde d'une année à l'autre

## Exceptions

- Premier jour d'école de l'année scolaire
- Durant les ECR
- Jour précédant ou suivant directement un congé motivé accordé.
- Lors de camps, sorties de classe ou courses d'école
- Si l'absence implique un dépassement des 18 demi-journées de congé sur l'année scolaire (maximum de la compétence de l'établissement)

**Les parents ont la responsabilité de s'assurer du rattrapage du travail manqué. L'enseignant.e fournit les éléments nécessaires à cette tâche.**

# Cadre institutionnel et règles de vie

**1**

## A l'arrivée



=> Mes parents me disent au revoir hors de la cour.

=> Je suis prêt à l'heure de la sonnerie.

Je salue :



=> ma maitresse/mon maitre.

=> en entrant en classe.

Les adultes me montrent l'exemple :-)



Je marche dans le bâtiment.

**2**

## Comportement général

Salutations aux visiteurs

En 1P à 4P : J'écoute la maitresse.

En 5-6P : J'apprends à me lever.

En 7-8P : Je me lève.

## Appareils connectés Objets interdits

=> Ils seront confisqués et mes parents seront avertis.

**5**

=> Si je recommence, je serai sanctionné.

## Tenue vestimentaire



**4**

## Vouvoiement

**3**

En 1P à 4P : J'apprends encore.

En 5P à 8P : Je vouvoie les adultes.



# Heure d'arrivée à l'école pour permettre un accueil adéquat

PAS DE PRÉSENCE ENSEIGNANT-E JUSQU'À 5 MIN AVANT LA SONNERIE  
→ PAS DE RESPONSABILITÉ DE L'ÉCOLE.

Les bonnes pratiques, pour les enfants :

- Je n'arrive pas trop tôt dans la cour.
- Je suis responsable des jeux auxquels je joue.
- Mes parents ou autres adultes avec moi restent hors de la cour.



# Appareils connectés



Les appareils connectés (téléphones portables, montres connectées, traceurs, etc.) sont INTERDITS dans le périmètre scolaire, sur temps scolaire, y compris lors des sorties. Si l'enfant les emmène à l'école, ils doivent être éteints et rangés dans leur sac.

EN CAS DE NON-RESPECT DU RÈGLEMENT :

Les appareils sont **DANS TOUS LES CAS CONFISQUÉS**, selon les précisions suivantes :

- 1-2 fois : avertissement aux parents via l'agenda, rendus à la fin de la journée.
- Dès la 3<sup>ème</sup> fois, avertissement via l'agenda, à venir récupérer à la direction, sanction en sus.



# Relations école-famille

Notre objectif : une communication simple, directe et efficace pour soutenir au mieux les élèves.

Diverses informations se trouvent également [sur notre site](#).

# Premier contact : l'enseignant-e de la classe

La personne qui connaît le mieux votre enfant à l'école, c'est son enseignant-e. C'est donc toujours **le premier point de contact et l'interlocuteur-trice principal-e** pour tout contact concernant votre enfant.

Chaque enseignant-e choisit son canal de communication :



*Merci de respecter le canal de communication indiqué.*

# Questions liées au bien-être et au vivre-ensemble

Dans l'**agenda**, une page "**Bien-être**" regroupe des ressources utiles.

Vous y trouverez notamment :

- Le contact de la médiatrice scolaire et de l'infirmière scolaire
- Les coordonnées du service PPLS

## **Confidentialité :**

Les échanges avec la médiatrice sont **confidentiels**.

Ils ne sont **pas automatiquement transmis** aux partenaires de l'école ni aux parents.

# Que faire en cas de questionnements ?

01

En parler en premier lieu avec l'enseignant-e et chercher une solution ensemble. La grande majorité des situations se règlent **par le dialogue avec l'enseignant-e**. Prendre contact par le **canal indiqué** (agenda, mail ou téléphone).

02

## **Solliciter les partenaires de l'école**

Si nécessaire, d'autres **ressources de l'école** peuvent être mobilisées (médiatrice scolaire, partenaires du bien-être, ...)

03

Consulter notre site ou prendre contact avec notre secrétariat, notamment pour des questions administratives.

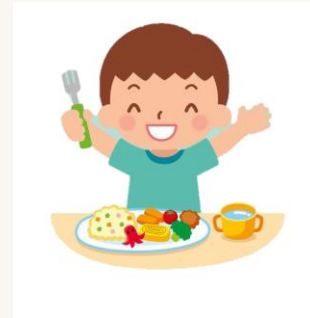
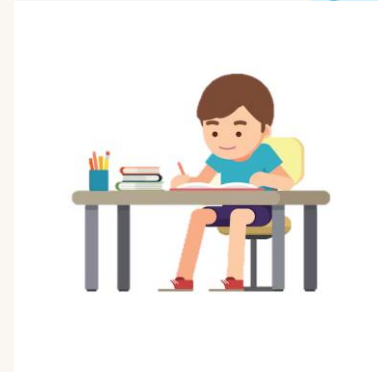
04

Les **doyennes** peut être sollicitée **en dernier recours** lorsque la situation le nécessite ou persiste, pour soutenir la recherche de solution.

# Nos partenaires parascolaires

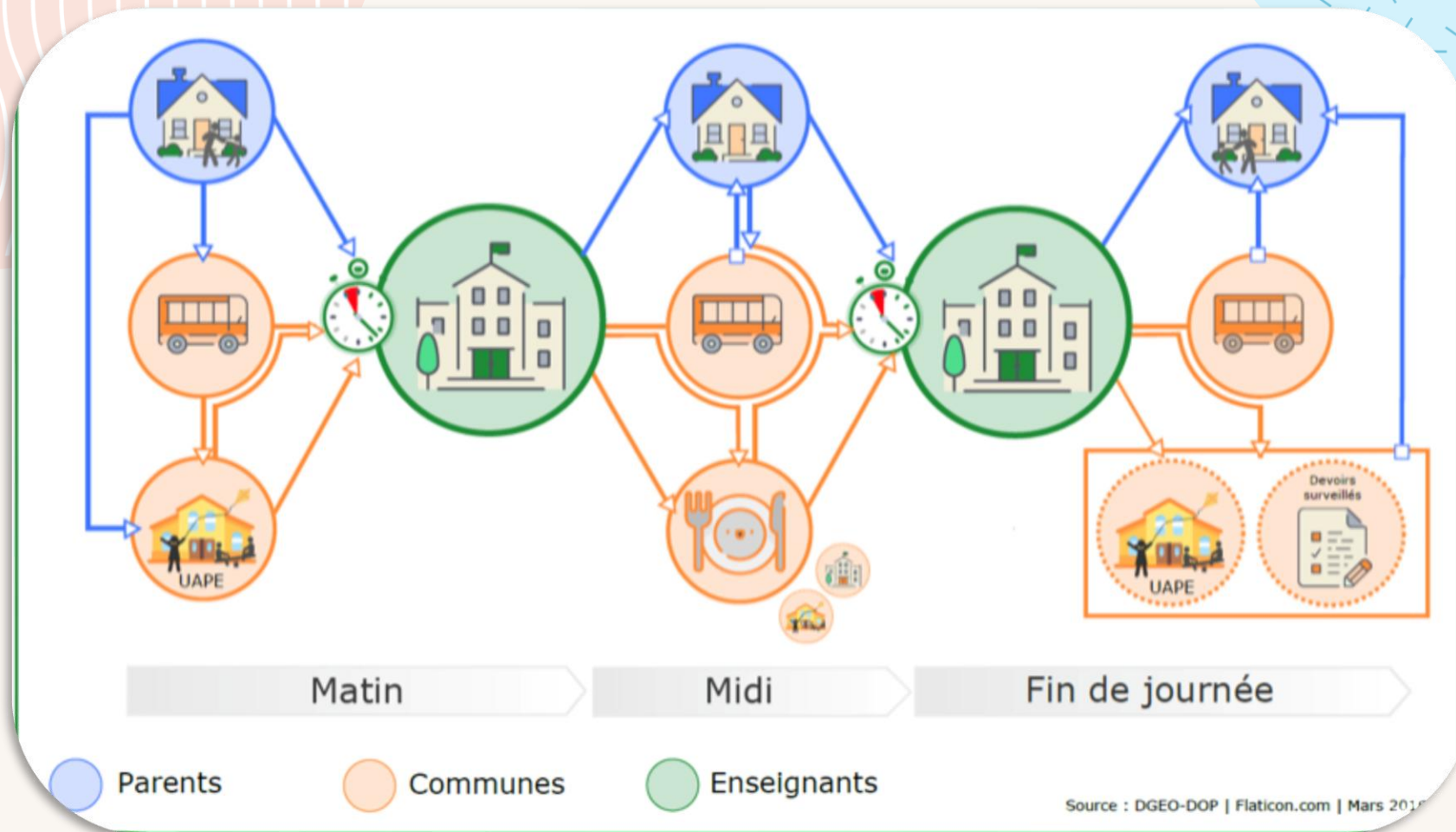


ASIVENOGE



COMMUNES

# Des responsabilités partagées



# Comment nous atteindre ?

TÉL. 021 557 34 20

ep.penthalaz-venoge@vd.ch

<https://www.ep-penthalaz-venoge.ch>

# Vos questions ?

